



AILE PARLEMENTAIRE
DU BLOC QUÉBÉCOIS

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Licenciement collectif chez Aleris

MONTE SOLBERG DOIT INTERVENIR MAINTENANT POUR PERMETTRE AUX EMPLOYÉS DE RECEVOIR LEURS PRESTATIONS

Ottawa, le lundi 25 août 2008 – Le porte-parole du Bloc Québécois en matière de Ressources humaines et de Développement social, **Yves Lessard**, et la whip adjointe du Bloc Québécois, **Paule Brunelle**, ont demandé au ministre Monte Solberg d'agir sans plus attendre afin que les 400 travailleurs de la compagnie Aleris, touchés par le licenciement collectif, puissent recevoir le plus rapidement possible leurs prestations d'assurance-emploi. Vous trouverez ci-joint la lettre qu'ils ont envoyée au ministre.

« Ottawa, le 22 août 2008

*L'honorable Monte Solberg
Ministre des Ressources humaines et du Développement social
Édifice de la Confédération, Pièce 107
Chambre des communes
Ottawa (Ontario), K1A 0A6*

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez sûrement, le 12 juillet dernier, la compagnie Aleris a annoncé à ses employés la fermeture de son usine de Trois-Rivières. Cependant, l'entreprise a refusé et refuse toujours de faire parvenir les avis de congédiement ainsi que les relevés de cessation d'emploi aux employés qui ne peuvent, du coup, avoir accès à des prestations d'assurance-emploi.

Afin de permettre aux employés d'Aleris d'avoir accès à des services de reclassement et de formation, le gouvernement du Québec a statué que les employés avaient perdu leur emploi suite à un licenciement collectif en date du 12 juillet.

Depuis, les employés syndiqués ont entamé des démarches auprès du bureau de l'assurance-emploi pour obtenir des prestations sans les relevés que l'employeur devait leur faire parvenir. Pour les employés temporaires de l'entreprise, cette irrégularité d'Aleris risque de prolonger encore plus leur attente puisqu'ils ne

travaillaient pas nécessairement des semaines régulières de travail, compliquant ainsi l'évaluation de leur prestation d'assurance-emploi.

Le refus de l'employeur de donner les avis de cessation d'emploi créé un préjudice grave qui ont des conséquences économiques sur les familles des ex-employés. Nous vous demandons aujourd'hui d'intervenir sans délais pour palier le défaut de l'employeur, en accélérant la remise de prestation d'assurance-emploi à près de 400 employés touchés par ce licenciement collectif et ce, depuis le 12 juillet.

Nous vous remercions de votre attention et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération

Paule Brunelle

Députée de Trois-Rivières

Whip adjointe

Yves Lessard

Député de Chambly—Borduas

Porte-parole du Bloc Québécois en matière de Ressources humaines et Développement social »

– 30 –

Renseignements :

Frédéric Lepage, attaché de presse

Cabinet du chef du Bloc Québécois

Tél. : 613 947-2495

Cell. : 613 294-2066

www.blocquebécois.org